

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 566**23 mai 2003****SOMMAIRE**

ABF Multi Fund, Sicav, Luxembourg	27159	Man Glenwood Fund EU, Sicav, Luxembourg	27160
AHV International Portofolio, Sicav, Luxembourg	27159	Mediterranean Nautilus S.A., Luxembourg	27122
Berwick Holding S.A.H., Diekirch	27162	Moissac S.A., Luxembourg-Kirchberg	27165
Berwick Holding S.A.H., Diekirch	27162	Mondi Europe S.A., Luxembourg	27158
Berwick Holding S.A.H., Diekirch	27162	Mondi Europe S.A., Luxembourg	27158
Bombardier Luxembourg Finance S.A., Munsbach	27157	Monecard S.A., Mondorf-les-Bains	27132
Bombardier Luxembourg Investments S.A., Munsbach	27133	Najis Real Estate S.A., Luxembourg	27143
BRC Europe S.A., Luxembourg-Kirchberg	27159	Neri Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27165
Bristol-Myers Squibb Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	27158	Ninetrees S.A., Garnich	27165
C 3 S.A., Luxembourg	27161	Olivia S.A., Luxembourg	27161
Chardonnay S.A., Luxembourg	27157	Ophiucus Holdings S.A., Luxembourg	27166
Cojurope S.A., Luxembourg	27168	Oppenheim Prumerica Asset Management, S.à r.l., Luxembourg	27122
Commercial Investment Meraville, S.à r.l., Luxembourg	27137	Pacific Finance (Bijoux) S.A.H., Luxembourg	27163
Compagnie de Sécurité S.A., Luxembourg	27132	PFO Technic S.A., Diekirch	27163
D'Ieteren Invest S.A., Luxembourg	27136	Pizzeria Il Giardino, S.à r.l., Luxembourg	27164
DBL-Design, S.à r.l., Stadtbredimus	27159	Prentice S.A., Luxembourg-Kirchberg	27165
F.E.D.I. Lux S.A., Fonds Européen de Développement Immobilier Lux S.A., Luxembourg-Kirchberg	27160	Promax S.A., Luxembourg	27164
Fimiproperties S.A.H., Luxembourg	27142	Ré Sole S.A., Luxembourg-Kirchberg	27166
Fondation François-Elisabeth, Luxembourg	27167	Roser S.A., Luxembourg-Kirchberg	27166
Fondinvest Wit Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27160	SECURLUX, Secura Luxembourg S.A., Luxembourg	27132
Forêt Vierge S.A., Luxembourg	27159	SECURLUX, Secura Luxembourg S.A., Luxembourg	27132
(The) Genesis Emerging Markets Investment Company, Sicav, Luxembourg	27166	Seasideland S.A., Luxembourg-Kirchberg	27166
Gestelec S.A., Luxembourg	27133	Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Luxembourg	27133
Gildas Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27161	Sirex S.A., Luxembourg	27136
Giofin S.A., Luxembourg	27156	Sunflower Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27167
GUS Finance Luxembourg Limited, Manchester, Angleterre	27122	Sunflower Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27167
Intrasteel S.A., Luxembourg	27136	Sunflower Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27167
Investplan Lux Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27164	Sunflower Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27167
Klein & Muller, S.à r.l., Luxembourg	27168	TGL S.A., Diekirch	27163
Linorca Holding S.A., Luxembourg	27160	Thunder Holding S.A., Luxembourg	27158
Linorca Holding S.A., Luxembourg	27160	Thur Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27168
Luma-Deler S.A., Luxembourg	27168	Tikkurila Holdings, S.à r.l., Luxembourg	27150
Lux-Montage S.A., Diekirch	27163	Tikkurila Holdings, S.à r.l., Luxembourg	27156
		Weisser Consultants International S.A.	27165
		Westend S.A., Luxembourg	27134
		Windpark Op Der Hei A.G., Ettelbruck	27162
		World Trade Meat, S.à r.l., Troisvierges	27161
		Zaugg Morgano S.A., Luxembourg	27157

MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 78.086.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A.

F. Nanotti

Le Président

(021153.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 28.878.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(022095.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

GUS FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 50,000.- GBP.

Registered office: M60 1XA Manchester, Angleterre, Universal House, Devonshire Street.
Principal établissement: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 93.313.

In the year two thousand and three, on the first day of April,
Before Us, Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of GUS FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, a private limited company governed by the laws of England and Wales, having its registered office Universal House, Devonshire Street, Manchester, M60 1XA, United Kingdom, incorporated on April 24, 2002, registered in the Company House under number 4423672 (the «Company»).

The Meeting was declared open at 9.00 a.m. and was presided by Mr Paul Atkinson, chartered accountant, with professional address in Manchester.

The chairman appointed Mr Paul Kerdall, company director, residing in Paris as secretary of the meeting.

Mr Bruno Alfroid, company director, residing in Paris is elected as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. To acknowledge that the business and administrative seat and the principal establishment of the Company shall be established in Luxembourg and that the Company shall be subject to Luxembourg law in compliance with article 159 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

2. To consolidate every 20 shares in the capital of the Company having a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each into one share of twenty Great Britain Pounds (GBP 20.-) each.

3. To confirm the continuation of the current business of the Company with the following object: «The object of the Company is to carry on business as a general commercial company and, without prejudice to the foregoing, shall include the holding of shares or other participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions and do all such other things as are incidental or conducive to the carrying on of its business.»

4. To resolve that the Company shall have the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») for Luxembourg law purposes.

5. To fully restate the articles of association.

6. To accept the resignation of the existing directors and auditors of the Company.

7. To determine the number of directors of the Company, to elect the new directors of the Company and to determine the duration of the mandate of the directors of the Company.

8. To determine the number of statutory auditors of the Company, to elect the statutory auditors of the Company and to determine the duration of the mandate of the statutory auditors of the Company.

9. Miscellaneous

II. The name of the shareholder and the number of shares held by it are indicated in an attendance-list signed by the proxy of the shareholder represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxy will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the fifty thousand (50,000) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to the shareholder represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

IV. The meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote adopted each of the following resolutions:

First resolution

The general meeting acknowledged that pursuant to a meeting of the board of directors of the Company held on March 31, 2003, in Manchester, it has been resolved, with effect as from April 1st, 2003, to transfer the business and administrative seat and the principal establishment of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and that as from April 1st, 2003, the business and administrative seat and the principal establishment of the company shall be established in the Grand Duchy of Luxembourg in the City of Luxembourg at 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

As a consequence thereof, the general meeting took note and acknowledged that, in compliance with article 159 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Company shall be subject to the laws of Luxembourg as from April 1st, 2003, and that as from that date the Company will become a legal entity governed by and subject to the laws of Luxembourg without the legal existence or personality of the Company being in any manner affected.

Report

A report dated March 31, 2003, prepared by the Company and signed by Mr Paul Atkinson, prenamed, which the chairman has tabled to the meeting, stated that the net asset value of the Company represents an aggregate amount of one hundred six thousand six hundred forty-five Great Britain Pounds (GBP 106,645.-) and, consequently, corresponds at least to the amount of the capital of the Company.

The conclusion of the report reads as follows:

«Management, on the basis of the aforementioned information, consider that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the assets and liabilities of the Company as at March 31, 2003, and that the excess of assets over liabilities of GBP 106,645.- correctly represents the net value of the assets being transferred to Luxembourg.»

The general meeting resolved to approve said report which shall remain attached to the present deed to be filed together with it.

Second resolution

The general meeting resolved that every twenty shares of the Company having a nominal value of one great Britain Pound (GBP 1.-) each in the capital of the Company be and are hereby consolidated into one share of twenty Great Britain Pounds (GBP 20.-).

Third resolution

The general meeting resolved to continue the business of the Company as it is currently carried out, with all its assets and liabilities, as shown in a balance sheet, which will remain attached to the present deed, and resolved as a special resolution to approve and adopt the following (in English, to be followed by a translation in French and that in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail) as the objects of the Company in its articles of association in substitution for and to the exclusion of all the existing objects of the Company:

«The object of the Company is to carry on business as a general commercial company and, without prejudice to the foregoing, shall include the holding of shares or other participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions and do all such other things as are incidental or conducive to the carrying on of its business.»

Fourth resolution

The general meeting resolved that the Company shall have the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») for Luxembourg law purposes.

Fifth resolution

The general meeting resolved, as a special resolution, to adopt the following (in English, to be followed by a translation in French and that in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail) as the articles of association of the Company in substitution for and to the exclusion of all the existing articles of association of the Company:

Art. 1. Form

The company is a private company limited by shares and incorporated under the United Kingdom Companies Act 1985 and registered in England and Wales. The company, a limited liability company («société à responsabilité limitée») has its principal establishment in Luxembourg and is subject to the laws of Luxembourg and the laws of England (the «Company»).

The Company is composed of a single member, owner of all the shares; the Company may at any time be composed of several members, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object

The object of the Company is to carry on business as a general commercial company and, without prejudice to the foregoing, shall include the holding of shares or other participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions and do all such other things as are incidental or conducive to the carrying on of its business.

Art. 3. Denomination

The name of the Company is GUS FINANCE LUXEMBOURG LIMITED.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by special resolution of the member(s).

Art. 5. Registered Office

The registered office is at Universal House, Devonshire Street Manchester, M60 1XA England and the main office and principal place of business is in the City of Luxembourg, Luxembourg.

The board of directors may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the United Kingdom, the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The share capital is set at fifty thousand Great Britain Pounds (GBP 50,000.-), represented by two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of a nominal value of twenty Great Britain Pounds (GBP 20.-) each.

The board of directors may privately issue bonds, in bearer or registered form, in such denomination and payable in such monies as it shall decide.

The board of directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of registered shares and/or bonds shall be held at the registered office and the principal establishment of the Company.

Art. 7. Amendment of the capital

Subject to applicable law the capital of the Company may be increased, reduced, sub-divided, consolidated or cancelled by special resolution of the member(s).

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share shall rank *pari passu* in all respects and represent a proportional entitlement to participate in the profits and assets of the Company (subject to applicable law) and to vote at the general meetings of the Company.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single member or the general meeting of the members.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Art. 10. Transfer of shares

1. Transfer of shares when the Company is composed of a single member.

The single member may freely transfer its shares.

2. Transfer of shares when the Company is composed of several members.

The shares may be transferred freely amongst members.

The shares can be transferred by living persons to non-members only with the authorization of the general meeting of the members representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares may be in any usual form or in any other form which the directors may approve and must be evidenced by a notarial deed or by a deed executed by or on behalf of the transferor and the transferee.

When the Company is composed of more than one member, the transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a member

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole member or any of the members shall not put the Company into liquidation.

Art. 13. Board of directors

The Company is managed by a board of at least three directors, who do not need to hold shares of the Company, appointed by a resolution of the sole member or pursuant to a resolution of the general meeting of the members, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Retiring directors are eligible for re-election. Directors may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole member or by a resolution of the members at a simple majority.

Art. 14. Chairman of the board of directors

The board of directors may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting.

Art. 15. Secretary

Subject to applicable law, the secretary shall be appointed by the directors for such term and such function at such remuneration and upon such conditions as they may think fit; and any secretary so appointed may be removed by them.

Art. 16. Meetings of the board of directors

Meetings of the board of directors are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held in Luxembourg (which will only be deemed to be the case if a majority of the directors attending the meeting physically meet in Luxembourg), at least, four (4) times a year, at the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of directors may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

Directors unable to be present may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Directors unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

A director having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board save where such interest arises by virtue of such director also being a director or employee of another company which is a parent undertaking of the Company or a subsidiary undertaking of any such parent undertaking.

At the next general meeting of the members, before votes are taken on any other matter, the members shall be informed of the cases in which a director has an interest contrary to that of the Company.

In the event of a member of the board of directors having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

Art. 17. Minutes

All decisions adopted by the board of directors will be recorded in minutes signed by a majority of the directors. Minutes shall be circulated to the directors. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of directors.

Art. 18. Powers

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting fall within the competence of the board of directors.

Art. 19. Delegation of powers

The board of directors may with the prior approval of the sole member or of the general meeting of members entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members, residing in Luxembourg, appointed managing director.

The board may delegate specific powers to directors or other officers.

The board may further delegate the day-to-day management of the Company's business to an agent, residing in Luxembourg, appointed by the directors.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 20. Representation of the Company

Subject to applicable law, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, in relation to matters within the scope of such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

Art. 21. General meeting of the members

1. When the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the members.

2. If the Company is composed of several members, the decisions of the members are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five members, by a vote in writing of all members on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of directors to the members by registered mail.

In this latter case, the members are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

Save for resolutions adopted by the single member, except where relevant law requires otherwise and except in the case of special resolutions, a resolution at a general meeting shall be validly passed when it is approved by member(s) holding at least half of the issued share capital of the Company.

Art. 22. Notice of general meetings

An annual general meeting and an extraordinary general meeting called for the passing of a special resolution or a resolution appointing a person as a director shall be called by at least twenty-one clear days' notice. All other extraordinary general meetings shall be called by at least fourteen clear days' notice. Any general meeting may be called by shorter notice if it is so agreed by the member(s) in accordance with applicable laws.

The notice shall specify the time and place of the meeting and the general nature of the business to be transacted and, in the case of an annual general meeting, shall specify the meeting as such. This notice shall also specify any special resolution to be considered at the meeting.

For the purposes of the article «clear days» in relation to the period of notice means that period excluding the day when the notice is given or deemed to be given and the day for which it is given or on what it is to take effect.

Art. 23. Decisions

The decisions of the single member or of the general meeting of the members are documented in writing, recorded in a register and kept by the board of directors at the registered office and at the principal establishment of the Company.

Art. 24. Financial year

The accounting reference period of the Company begins on the first day of April in each year and ends on the thirty first day of March of the following year.

Art. 25. Balance-sheet

Without prejudice to any other requirements of applicable law in relation to the preparation of financial statements, each year, on the last day of March, the board of directors shall draw up an inventory of assets and liabilities, a balance-sheet, a profit and loss account and any other accounts required by law, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account shall be submitted to the sole member or, as the case may be, to all members for approval.

Each member or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office and at the principal establishment of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

Art. 26. Allocation of profits

Five percent of the net profit of the Company, as determined under applicable accounting rules, is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation shall no longer be mandatory once the reserve reaches ten percent of the issued share capital of the Company for the time being.

Subject as aforesaid and to applicable law, the company may by ordinary resolution of the single member or of the general meeting of the members, as the case may be, declare dividends, but no dividend shall exceed the amount recommended by the directors. Subject as aforesaid and to applicable law, the directors may pay interim dividends if it appears to them that they are justified by the profit of the Company accountable available for distribution.

All dividends, shall be declared and paid according to the amount paid up on the shares on which the dividend is paid.

Art. 27. Dissolution, liquidation

Subject of applicable laws, in the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the single member or by the general meeting of the members, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided

The Articles set out herein shall apply to the exclusion of all other articles and all matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Sixth resolution

The general meeting acknowledged the resignation of the existing directors of the Company with effect from the end of March 31st, 2003.

Seventh resolution

The general meeting resolved to set at three (3) the number of directors of the Company and further resolved to appoint the following as directors of the Company:

- Mr Eric Isaac, company director, born in Johannesburg, on February 1st, 1942, and residing at 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort;

- Mr Paul Kendall, company director, born in Leicester, on February 24, 1954, and residing at 8, boulevard Maeshers, F-75008 Paris; and,

- Mr Bruno Alfruid, company director, born in Clermont, on March 31, 1954, and residing at 18, avenue d'Alsace, F-92978 Paris la Défense 3.

The period of office of the directors of the Company so appointed shall expire immediately after the annual general meeting of the Company to be held in 2008.

The general meeting further authorized the board of directors of the Company to delegate the day-to-day management of the Company's business and the representation of the Company toward third parties within such day-to-day management to any director of the Company.

Eighth resolution

The general meeting resolved to confirm that the number of auditors of the Company is one (1) and further resolved to confirm the appointment of the following as auditor of the Company:

- PricewaterhouseCoopers LLP, having its registered office at 101 Barbirolli Square Lower Mosley Street Manchester M23PVV, united Kingdom, registered in the Register of the United Kingdom under number OC303525.

The period of office of the auditor of the Company so appointed shall expire immediately after the annual general meeting of the Company to be held in 2008.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 9.30 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed and considering the net asset value of the Company of 106,645.- GBP are estimated at EUR 2.000.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the meeting of shareholders, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le premier avril.

Par-devant nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GUS FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à Universal House, Devonshire Street, Manchester, M60 1XA, Angleterre, constituée le 24 avril 2002 et enregistrée auprès du registre anglais, «Company House» sous le numéro 4423672 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 9.00 heures et est présidée par Monsieur Paul Atkinson, chartered accountant, demeurant à Manchester.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paul Kerdall, administrateur de société, demeurant à Paris.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Bruno Alfroid, administrateur de société, demeurant à Paris.

Monsieur le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Prendre acte que le siège de l'activité commerciale et de l'administration centrale ainsi que le principal établissement de la Société seront établis à Luxembourg et que la Société sera soumise au droit luxembourgeois en conformité avec l'article 159 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

2. Convertir chaque fois vingt parts sociales du capital de la Société ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune en une part sociale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

3. Confirmer la poursuite de l'activité actuelle de la Société avec l'objet social suivant: «L'objet social de la Société est de poursuivre une activité en tant que société commerciale et, sans préjudicier à ce qui précède, inclut la prise de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes autres activités qui seront directement ou indirectement liées à l'accomplissement et au développement de son activité.»

4. Décider que la Société aura la forme d'une société à responsabilité limitée sur base des exigences du droit luxembourgeois.

5. Refondre intégralement les statuts de la Société.

6. Accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction de la Société.

7. Déterminer le nombre des administrateurs de la Société, élire les nouveaux administrateurs de la Société et fixer la durée de leur mandat.

8. Déterminer le nombre de commissaires aux comptes de la Société, élire les commissaires aux comptes de la Société et fixer la durée de leur mandat.

9. Divers.

II. Le nom de l'actionnaire et le nombre des parts sociales détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et par les membres du bureau; cette liste de présence et la procuration resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur les cinquante mille (50.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social émis de la Société toutes les parts sociales sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

IV. Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président, l'assemblée a ensuite adopté par vote unanime chacune des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a pris acte que suite à une réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue en date du 31 mars 2003 à Manchester, il a été décidé, avec effet au 1^{er} avril 2003, de transférer le siège de l'activité commerciale et de l'administration centrale ainsi que le principal établissement de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et qu'à partir du 1^{er} avril 2003, le siège de l'activité commerciale et de l'administration centrale ainsi que le principal établissement de la Société seront établis au Grand-Duché de Luxembourg, dans la ville de Luxembourg au 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

En conséquence de quoi, l'assemblée générale a pris acte et reconnaît qu'en conformité avec l'article 159 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société sera soumise au droit luxembourgeois à partir du 1^{er} avril 2003 et qu'à partir de cette date la Société deviendra une personne morale de droit luxembourgeois et sujette aux lois luxembourgeoises sans que l'existence légale ou la personnalité juridique de la Société n'en soit affectée de quelque manière que ce soit.

Rapport

Un rapport en date du 31 mars 2003, préparé par la Société et signé par Monsieur Paul Atkinson, prénommé, que le président a présenté à l'assemblée, indiquant que la valeur de l'actif net de la Société représente un montant total de cent six mille six cent quarante-cinq livres Sterling (GBP 106.645,-) et, qu'il correspond dès lors au moins au montant du capital de la Société.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Le management, sur la base des informations ci-avant mentionnées, considère que la documentation et les affirmations reçues fournissent une confirmation appropriée de l'existence et de la valeur de la masse active et passive de la Société au 31 mars 2003 et que l'excès d'actif par rapport au passif d'un montant de GBP 106.645,- représente fidèlement la valeur nette de l'actif transféré à Luxembourg.»

L'assemblée générale a décidé d'approuver ledit rapport qui restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de convertir chaque fois vingt parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) en une part sociale ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de continuer l'activité actuelle de la Société ainsi qu'elle est actuellement poursuivie, avec l'ensemble de son patrimoine actif et passif, ainsi que présenté dans un bilan qui restera annexé au présent acte, et a décidé par une résolution spéciale d'approuver et d'adopter l'objet social suivant pour les statuts de la Société en substitution et à l'exclusion de tout objet social préexistant (en langue anglaise suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera):

«L'objet social de la Société est de poursuivre une activité en tant que société commerciale et, sans préjudicier à ce qui précède, inclut la prise de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes autres activités qui seront directement ou indirectement liées à l'accomplissement et au développement de son activité.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé que la Société aura la forme d'une société à responsabilité limitée sur base des exigences du droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé, en tant que résolution spéciale, d'adopter les statuts suivants pour la Société en substitution et à l'exclusion des statuts préexistants (en langue anglaise suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera):

Art. 1^{er}. Forme

La Société est une société privée par actions, constituée en vertu du United Kingdom Companies Act de 1985 et enregistrée en Angleterre et Pays de Galle. La Société est une société à responsabilité limitée, ayant son établissement principal à Luxembourg et étant soumise au droit luxembourgeois et au droit anglais (la «Société»).

La Société comporte un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite notamment, de la transmission de parts sociales ou de la création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet

L'objet social de la Société est de poursuivre une activité en tant que société commerciale et, sans préjudicier à ce qui précède, inclut la prise de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes autres activités qui seront directement ou indirectement liées à l'accomplissement et au développement de son activité.

Art. 3. Dénomination

La Société prend la raison sociale de GUS FINANCE LUXEMBOURG LIMITED.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Universal House, Devonshire Street Manchester, M60 1XA, Angleterre, et l'administration centrale ainsi que le siège d'exploitation principal sont établis dans la ville de Luxembourg.

Le conseil d'administration pourra établir des filiales et des succursales soit en Grande-Bretagne, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital

Le capital social est fixé à cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

Le conseil d'administration peut en particulier émettre des obligations, au porteur ou sous forme nominative, d'une telle dénomination et payables par tels fonds qu'il décide.

Le conseil d'administration déterminera les forme, prix, taux d'intérêts, conditions d'émission et de remboursement et autres conditions y relatives.

Un registre des parts sociales et/ou obligations nominatives sera tenu au siège social et au principal établissement de la Société.

Art. 7. Modification du capital

Conformément au droit applicable, le capital de la Société peut être augmenté, réduit, subdivisé, consolidé ou annulé par une résolution spéciale de l'associé ou des associés.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Les parts sociales sont traitées de façon égalitaire à tout effet et confèrent un droit proportionnel de participation aux bénéfices et avoirs de la Société (conformément au droit applicable) ainsi que le droit de voter lors des assemblées générales de la Société.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Article 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Art. 10. Cession de parts

1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions des parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts peut être réalisée sous toute forme usuelle ou sous toute autre forme que les administrateurs approuvent et doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé, dressé par ou pour le compte du cédant et du cessionnaire.

Si la Société comporte plusieurs associés, la cession n'est opposable ni à la Société ni à l'égard des tiers qu'après avoir été régulièrement signifiée à la Société ou acceptée par elle.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Conseil d'administration

La Société est gérée par un conseil d'au moins trois administrateurs qui ne doivent pas être actionnaires de la Société, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés selon les cas.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans motifs à tout moment par décision de l'associé unique ou des associés, prise à la majorité simple.

Art. 14. Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Si le président est dans l'impossibilité d'être présent, sa fonction sera exercée par un des administrateurs présents à la réunion.

Art. 15. Secrétaire

Conformément au droit applicable, le secrétaire sera choisi par les administrateurs pour telle durée et telles fonctions, avec telle rémunération et selon telles conditions qu'ils jugent appropriées; chaque secrétaire ainsi choisi peut être révoqué par eux.

Art. 16. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à Luxembourg (ce qui est uniquement réputé être le cas, si une majorité des administrateurs se réunissent physiquement à Luxembourg) au moins quatre (4) fois par an au jour et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration peut traiter les affaires uniquement, si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs qui sont dans l'impossibilité d'être présent peuvent par lettre ou télécopie charger un autre membre du conseil d'administration à les représenter et à voter en leur nom. Les administrateurs qui se trouvent dans l'impossibilité d'être présents peuvent également émettre leur vote par lettre, télécopie ou télégramme.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

Au cas où le nombre de voix favorables à une résolution serait égal à celui des voix défavorables, le président dispose d'une voix prépondérante.

Un administrateur ayant un intérêt contraire à celui de la société concernant un point soumis à l'approbation du conseil sera obligé à en informer le conseil et sa déclaration sera inscrite au procès-verbal de la réunion. Il ne prendra pas part aux délibérations du conseil excepté lorsqu'un tel intérêt trouve son origine dans le fait que cet administrateur est

aussi gérant, administrateur ou employé d'une autre société étant la société mère ou bien une filiale de cette société mère.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant le vote ou toute autre opération, les associés seront informés des cas dans lesquels un administrateur a un intérêt contraire à celui de la Société.

Au cas où un membre du conseil d'administration doit s'abstenir suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises par la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à une telle réunion et à un tel vote seront réputées valables.

Art. 17. Procès-verbaux

Toutes les décisions prises par le conseil d'administration seront inscrites dans un procès-verbal signé par la majorité des administrateurs. Les procès-verbaux seront communiqués aux administrateurs. Des copies ou extraits sont signés par le président ou deux membres quelconques du conseil d'administration.

Art. 18. Pouvoirs

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 19. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut, avec l'approbation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, délégué la gestion journalière des affaires de la Société à l'un de ses membres, résidant à Luxembourg, nommé administrateur délégué.

Le conseil peut conférer des mandats spéciaux aux administrateurs ou à d'autres agents.

Le conseil peut en outre délégué la gestion journalière des affaires de la Société à un mandataire, résident à Luxembourg, nommé par les administrateurs.

Il peut nommer des mandataires avec des mandats bien déterminés et révoquer une telle nomination à tout moment.

Art. 20. Représentation de la Société

Conformément au droit applicable, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été conférée, pour des opérations qui se situent dans les limites d'une telle gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 21. Assemblée générale des associés

1. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

2. Si la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il existe moins de vingt-cinq associés, par vote écrit de tous les associés sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil d'administration aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Excepté les résolutions adoptées par un associé unique, à moins qu'il n'en soit prévu autrement par les dispositions légales applicables en l'espèce, et dans le cas de résolutions spéciales, une résolution à l'occasion d'une assemblée générale sera valablement prise si elle est approuvée par un associé ou par plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social émis par la Société.

Art. 22. Convocation à l'assemblée générale

Une assemblée générale annuelle et une assemblée générale extraordinaire convoquée pour l'adoption d'une résolution spéciale ou d'une résolution portant nomination d'une personne comme administrateur sera convoquée moyennant un délai de vingt et un jours au moins. Toute autre assemblée générale extraordinaire sera convoquée moyennant un délai de quatorze jours au moins. Toute assemblée générale peut néanmoins être convoquée moyennant un délai plus court, si tous les associés en conviennent ainsi, conformément aux lois applicables.

La convocation précisera le moment et le lieu de la réunion ainsi que la nature générale des affaires à traiter et, dans le cas d'une assemblée générale annuelle, la réunion en tant que telle. Cette convocation précisera en outre toute résolution spéciale à prendre lors de la réunion.

Aux fins de cet article, le «délai franc» en relation avec le délai de convocation comprend un laps de temps qui exclut le jour auquel la convocation est faite ou réputée faite et le jour pour lequel elle est faite ou auquel elle prend effet.

Art. 23. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le conseil d'administration au siège social et au principal établissement de la Société.

Art. 24. Année sociale

L'exercice comptable de référence de la Société commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 25. Bilan

Sans préjudice d'autres exigences de la loi applicable relative à la préparation des états financiers, chaque année, le dernier jour du mois de mars, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des biens et dettes et établit des comptes annuels et tout autre compte légalement requis conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et de pertes sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'ensemble des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social et au principal établissement de la Société communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 26. Répartition des bénéfices

Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé en conformité avec les règles de comptabilité applicables cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire aussi longtemps que la réserve atteint dix pour cent du capital social de la Société pendant la période de référence.

Dans les conditions susmentionnées et conformément au droit applicable, la Société peut par décision simple de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déclarer des dividendes; cependant, aucun dividende ne devra excéder le montant proposé par le conseil d'administration. Dans les conditions susmentionnées et conformément au droit applicable, le conseil d'administration peut verser des acomptes sur dividendes, si les administrateurs jugent qu'ils sont justifiés par rapport au bénéfice distribuable de la Société.

Tout dividende sera déclaré et versé proportionnellement au montant libéré des parts auxquelles il se rattache.

Art. 27. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, élus par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments en conformité avec les conditions des dispositions légales en vigueur.

Art. 28. Disposition générale

Les articles exposés ci-dessus s'appliquent à l'exclusion de tous autres articles et toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément aux lois applicables.

Sixième résolution

L'assemblée générale a pris acte de la démission des anciens administrateurs de la Société avec effet à partir du 31 mars 2003.

Septième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs de la Société et a également décidé de nommer au poste d'administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Eric Isaac, administrateur de société, né à Johannesburg, le 1^{er} février 1942, résidant au 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort;
- Monsieur Paul Kendall, administrateur de société, né à Leicester, le 24 février 1954, et résidant au 8, boulevard Mallesherbes, F-75008 Paris; et,
- Monsieur Bruno Alfroid, administrateur de société, né à Clermont, le 31 mars 1954, et résidant au 18, avenue d'Alsace, F-92978 Paris la Défense 3.

Les mandats des administrateurs de la Société ainsi nommés expireront immédiatement après l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2008.

L'assemblée générale a également autorisé le conseil d'administration de la Société à déléguer la gestion journalière de l'activité de la Société et la représentation de la Société vis-à-vis des tiers dans le cadre de cette gestion journalière à l'un quelconque des administrateurs de la Société.

Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé de confirmer que le nombre des commissaires aux comptes de la Société est de un (1) et a également décidé de nommer au poste de commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers LLP, ayant son siège social au 101 Barbirolli Square Lower Mosley Street Manchester M23PW, Angleterre, enregistré auprès du Registre d'Angleterre sous le numéro OC303525.

Le mandat du commissaire aux comptes de la Société ainsi nommé expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte et en considération de la valeur nette de l'actif de la Société d'un montant de GBP 106.645,-, sont évalués à EUR 2.000,-.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Atkinson, P. Kerdall, B. Alfroid, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, vol. 16CS, fol. 98, case 1. – Reçu 1.543,79 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

G. Lecuit.

(022451.3/220/597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

SECURLUX, SECURA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 33.462.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour la Société
R. Paridaens
Financial Controller

(022245.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

SECURLUX, SECURA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 33.462.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 15 avril 2003

1. Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.
2. L'Assemblée a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2002.
3. L'Assemblée a donné décharge au Réviseur pour l'exercice de son mandat durant l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2002.

R. Paridaens
Financial Controller

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022248.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.470.

Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE02654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(022274.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

MONECARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21 avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 90.570.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à la date du 30 décembre 2002 que les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 39, route de Remich, L-5650 Mondorf-les-Bains au 31, avenue des Bains, L-5610 Mondorf-les-Bains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.
Pour réquisition
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(022500.3/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.981.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2003 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur:

Administrateur de catégorie A:

- Mademoiselle Colleen Sidford, née le 14 décembre 1956 à Chatam (Canada), demeurant aux Pays-Bas, Nicolaas Witsenkade 28, 1017 ZT Amsterdam.

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Romain Thillens, né à Wiltz (Luxembourg) le 30 octobre 1952, demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz.

Décharge leur a été donnée pour l'exercice de leur mandat.

Il résulte par ailleurs des résolutions de ladite assemblée qu'ont été nommées administrateurs de la société avec effet immédiat, les personnes suivantes:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Beat Kalbermatter, né le 24 juin 1964 à Sechs (Suisse), demeurant à Wiesenstrasse 8, 8008 Zürich, Suisse.

Administrateur de catégorie B:

- Madame Ailbhe Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin (Allemagne), demeurant à 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022271.3/556/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 51.782.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 401 du 26 août 1995.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02641, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(022469.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

GESTELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.934.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 26 mars 2003 que:

- Conformément aux articles 5 et 7 des statuts et aux articles 51 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022576.3/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

WESTEND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.165.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

représentée par un de ses directeurs, à savoir Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

2.- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WESTEND S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à sept millions d'euros (EUR 7.000.000,00), divisé en un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer par voie circulaire signée par tous les administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999.999
2.- Monsieur Emile Vogt, prénommé, une action	1
Total: un million d'actions	1.000.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-quatorze mille cinq cents euros (EUR 74.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Pascal Minne, administrateur-délégué de société, demeurant à B-1332 Genval, Clos du Bocage 8,

b) Monsieur Jean Bonna, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1222 Vesenz, 41, route de Thonon,

c) Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

3.- Le siège social est établi à L-1661 Luxembourg, 105, Grand'Rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Reckinger, E. Vogt, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. 138S, fol. 65, case 1. – Reçu 70.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

E. Schlessler.

(020711.3/227/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

SIREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 58.924.

—
RECTIFICATIF

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 3 décembre 2002

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices clôturés au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

Madame Gaby Trierweiler et Madame Nathalie Carbotti ont été nommées administrateurs en remplacement de Mademoiselle Anne-Françoise Fouss et Mademoiselle Candice De Boni, démissionnaires, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008

Le mandat de Monsieur Stefano Graidì, en tant qu'administrateur, et celui de Monsieur Lex Benoy, en tant que commissaire aux comptes, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022278.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

INTRASTEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 42.093.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(022279.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

D'IETEREN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.409.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02157 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(022489.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

COMMERCIAL INVESTMENT MERAVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Registered office: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.197.**STATUTES**

In the year two thousand and three, on the nineteenth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA HOLDCO, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69 route d'Esch (Grand Duchy of Luxembourg), registered in the Register de Commerce de Luxembourg under the number B 86.621,

here represented by Maître Emmanuel-Frédéric Henrion, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 26, 2003, which, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his above mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

Art. 1. Form

There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of COMMERCIAL INVESTMENT MERAVILLE, S.à r.l.

Art. 3. Object

The purpose of the Company is the acquisition, selling and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutive documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500,-) represented by one hundred and twenty-five shares (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100,-) per share.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1 When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

10.2 When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any Manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any Manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers - Representation of the Company

In dealing with third parties, any two managers acting together have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 16. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of a manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. General meeting of the partners

18.1 If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

18.2 If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

Art. 19. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 21. Balance-sheet

Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

Art. 22. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 24. Matters not provided

All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription - Payment

PRADERA HOLDCO, S.à r.l., represented by M^e Emmanuel-Frédéric Henrion, above mentioned, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe to the one hundred and twenty-five (125) newly issued shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and to entirely pay up each such shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,750.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2003.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1 The following persons are appointed with immediate effect as managers for an unlimited period:

- Mr Colin Campbell, Director, born in London (U.K.) on February 12, 1956, having his domicile at 33 Walpole Street, London, SW3 4QS (United Kingdom);

- Mr Paul Whight, Director, born in Barking on September 14, 1951, having his domicile at Place Stephanie, 10b . 5a, 1050 Brussels (Belgium);

- Mr Rodney Alexander Bysh, Director, born in Croydon on August 17, 1967, having his domicile at Römerstrasse 8, 61440 Oberursel (Germany).

The Company is bound in any circumstances by the joint signature of any two managers.

2 The address of the registered office of the Company is set at L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la liberté (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix neuf mars.

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA HOLDCO, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 86.621,

ici représentée par Maître Emmanuel-Frédéric Henrion, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2003, qui, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis du notaire soussigné qu'il rédige les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est établie comme suit:

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Dénomination.

La Société prend la dénomination sociale de COMMERCIAL INVESTMENT MERAVILLE, S.à r.l.

Art. 3. Objet.

L'objet de la Société est l'acquisition, la vente, le financement et l'échange d'avoirs ou de titres de sociétés détenant des avoirs et plus généralement des biens qui font partie des investissements autorisés de PRADERA EUROPEAN RE-TAIL FUND, un Fonds Commun de Placement organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société peut avoir toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social.

Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1 Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

10.2 Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle ait été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance.

La Société est gérée et administrée par trois (3) gérants, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun cas autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs - Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, deux gérants agissant ensemble ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 16. Décès, incapacité, la faillite ou déconfiture d'un gérant.

Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité d'un gérant.

Un gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Assemblées générales des associés.

18.1 Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

18.2 Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

Art. 19. Décisions.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 20. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Bilan.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Répartition des bénéfices.

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 24. Disposition générale.

Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Souscription - Paiement

PRADERA HOLDCO, S.à r.l., représentée par Maître Emmanuel-Frédéric Henrion, susmentionné, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire aux cent vingt-cinq (125) parts nouvellement émises avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et à libérer entièrement ces parts par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Dépenses

Les dépenses, coûts, commissions et frais de quelque sorte, qui doivent être payés par la société en vertu de ce document sont estimés approximativement à mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de la formation de la Société et sera clôturé le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en place de l'assemblée générale des associés, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Monsieur Colin Campbell, Administrateur, né à Londres (R.U) le 12 février 1956, ayant son domicile à 33 Walpole Street, Londres, SW3 4QS (Royaume-Uni);
- Monsieur Paul Whight, Administrateur, né à Barking le 14 septembre 1951, ayant son domicile à Place Stephanie, 10b . 5a, 1050 Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Rodney Alexander Bysh, Administrateur, né à Croydon le 17 août 1967, ayant son domicile à Römersstrasse 8, 61440 Oberursel (Allemagne).

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la liberté (Grand-Duché de Luxembourg).

Le soussigné notaire qui connaît l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en anglais suivi d'une version française et qu'à la requête de la même personne et, dans le cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Le présent acte est rédigé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu par le comparant, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite personne signe ensemble avec Nous, notaire, cet acte original.

Signé: E.-F. Henrion, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 138S, fol. 53, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

G. Lecuit.

(021273.3/220/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 39.505.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le lundi 22 avril 2002 à 10.30 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus et Monsieur Koen Lozie en tant qu'Administrateurs ainsi que le mandat de Monsieur Noël Didier comme Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Joseph Winandy, Administrateur, de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie de sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022664.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

NAJIS REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.
Registered Office: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 93.347.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the sixth of May.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the British Virgin Islands under the denomination of NAJIS REAL ESTATE S.A., and having its registered office in Tortola, incorporated under the laws of the British Virgin Islands by Memorandum and the Articles of Association dated May 19, 1994.

The meeting begins at eleven-thirty a.m., Mr Claude Geiben, attorney-at-law, with professional address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Manu Lentz, attorney-at-law, with professional address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

The meeting elects as scrutineer Mr Mario Da Silva, private employee, with professional address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the steering board that the ten thousand (10,000) shares with a par value of 1.- USD (one US dollar) each, representing the total issued capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the steering board, shall remain attached to the present deed, together with the proxy to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality.

2.- Approval of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

3.- Fixation of the par value of the shares issued and to be issued by the Company in the share capital at two US dollars (2.- USD) each and exchange of any outstanding shares for new shares in a ratio of one (1) new share for two (2) old shares; cancellation of any old shares.

4.- Increase of the capital to one hundred thousand US dollars (100,000.- USD) by contribution in cash.

5.- Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of NAJIS REAL ESTATE S.A. and under the form of a «société anonyme».

6.- Confirmation of the establishment of the registered office at L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

7.- Confirmation of the present directors of the Company

8.- Appointment of new members to the Board of Directors

9.- Appointment of a Statutory Auditor

10.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting decides the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality.

Second resolution

The General Meeting approves the opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of the British Virgin Islands Company's financial statements as of December 31, 2002, and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

Said financial statements, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The General Meeting resolves to change the par value of any shares issued and to be issued in the share capital and to fix the par value of the shares issued and to be issued by the Company in the share capital at 2.- USD (two US dollars) each with immediate effect. Considering the foregoing, the General Meeting resolves to cancel any outstanding shares

in order that they be null and void, and to exchange with immediate effect any outstanding shares for new shares in a ratio of one (1) new share for two (2) old shares. The General Meeting resolves that the capital shall henceforth be represented by 5,000 (five thousand) shares of a par value of 2.- USD (two US dollars) each.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to increase the capital of the Company from its actual amount of 10,000.- USD (ten thousand US dollars) to the amount of 100,000.- USD (one hundred thousand US dollars) by the issue of 45,000 (forty-five thousand) new ordinary shares of a par value of 2.- USD (two US dollars) each. The same capital increase shall be paid in by the contribution of 90,000.- USD (ninety thousand US dollars) which have been put at the disposal of the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary by a certificate issued by HSBC REPUBLIC BANK (Suisse) S.A., Lugano on December 11, 2002 and confirmed by a report issued on May 6, 2003 by Mr Frédéric Goosse, réviseur d'entreprises in Strassen.

At the same moment intervenes Mr Claude Geiben, attorney-at-law, with professional address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, who declares to sign up and subscribe the 45,000 (forty-five thousand) newly issued shares in the aforementioned capital increase of the Company of a par value of 2.- USD (two US dollars) each.

All existing shareholders that are not participating in the capital increase have duly waived the exercise of any preferential subscription rights in relation to the same issue.

The undersigned notary acknowledges having verified the completion of the conditions set forth under articles 26 and 32-1 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to adopt for the Company the form of a joint stock company («société anonyme»), as provided for under the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of NAJIS REAL ESTATE S.A. and to adopt new Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

«Art. 1. Between any holders of shares there exists a joint stock company («société anonyme») under the name of NAJIS REAL ESTATE S.A.

Art. 2. The Company exists for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred upon decision of the board of managers into any other location of the Municipality of Luxembourg-City, and into any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the board of managers. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

In any other circumstances, the transfer abroad of the registered office of the Company and the change of its nationality can only be decided unanimously by all associates and bond owners.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of association.

Art. 4. The corporate object is to hold ownership or legal title to real estate, of any kind whatsoever and under any form whatsoever, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The corporate object is further to take participations, in any form and of any kind whatsoever, in Luxembourg or foreign commercial, industrial, financial enterprises and others, to acquire any securities and rights by means of participation, contribution, underwriting, firm taking, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner and further to acquire patents and trademarks and grant, licences, to manage and implement the same. It may borrow, even by means of bond issues or otherwise undergo indebtedness for the purpose of financing its business activity. It may also support and grant any financial assistance, loans, advances or guarantees for the benefit of enterprises in which it holds an interest.

The Company may even invest into any real estate related securities, or directly invest into any form of real estate, as it may perform any kind of services directly or indirectly related to the same investments.

The Company may perform any other kind of commercial, industrial or business in the field of real estate that may be necessary, or simply useful, to the accomplishment of its corporate object.

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred thousand US dollars (100,000.- USD), divided into fifty thousand (50,000) shares, with a par value two US dollars (2.- USD) each.

The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders, save where the Law prescribes the registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law on commercial companies.

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors composed by a number of Directors to be fixed by the shareholders. The minimum number of Directors shall be three and the maximum seven.

The members of the Board of Directors shall appoint a president and a vice-president among themselves.

In case of decease, and cases of insanity or impeachment of any of the Directors, the Company will continue and be managed by the other Directors, in conformity of the provisions of the present Articles of association until the next meeting of the shareholders that shall proceed towards the nomination of a new Director. In such case the nomination of a new Director shall be resolved upon proposal of the majority of the remaining Directors.

Art. 7. The members of the Board of Directors shall be vested with all powers to manage the Company and all duties that are not expressly attributed to the General Meeting of shareholders by the applicable laws or the present Articles of Association will fall within the competency of the Board of Directors.

Among others, the Board of Directors may compromise, transact, consent into waivers of claims and grant releases with or without payment.

The Company is bound towards third parties by the joint signature of two Directors or by the individual signature of any person so delegated by the Board of Directors.

Art. 8. All actions in court, whether the Company is plaintiff or defendant, are carried in the sole name of the Company represented by its Board of Directors.

Art. 9. The Board of Directors shall meet in any case the interest of the Company so requires. The Board of Directors is convened by the president, and in his absence by the vice-president or by two Directors. The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. A proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, is permitted. In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. A Director may not represent more than one colleague a time.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the president has the casting vote.

A written decision, approved and signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board of Directors.

Art. 10. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 11. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year. Every year, on the thirty-first of December, the financial accounts shall be closed. The Board of Directors draws up the balance sheet and profit and loss accounts, and the exhibits to the financial accounts.

Art. 12. The Board of Directors and the Auditors are each entitled to convene General Meetings of the shareholders, any time they deem this necessary. They are obliged to do so, in order that the General Meeting be held within a month's term, if shareholders representing at least one fifth of the share capital require in for a General Meeting to be held, by indicating the agenda.

The convening notices have to indicate the agenda.

The General Meeting has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

Certified copies of the minutes of General Meetings are issued by the president, in his absence by the vice-president or two Directors.

Art. 13. Any shareholder is entitled to vote by himself or by proxy. Each share gives the right to one vote in any General Meeting.

Art. 14. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices within the Municipality of Luxembourg-City on the second Tuesday in the month of April at three p.m. If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day at the same time.

The Annual General Meeting is convened to approve the annual accounts and reports and to grant discharge to the corporate organs.

It decides on the allotment and the distribution of the net profits at a majority of shareholders. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve fund. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, but shall, however, be resumed until it is entirely reconstituted, if, at a certain moment and for any reason whatsoever, the reserve fund has been broken into.

The balance of the available profits is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors is authorised to pay interim dividends during the course of the fiscal year within the limits set forth by law.

Except where otherwise provided for by the present Articles of Association, the General Meetings passes resolutions under the quorum and majority conditions as set forth by the laws on commercial companies.

Art. 15. The law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.»

Transitory provisions

1) The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on January 1, 2003 in the British Virgin Islands, shall end on December 31, 2003.

2) The first annual General Meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in 2004.

Statement

1) Capital:

The undersigned notary certifies on basis of the balance sheet presented to him that the initial issued corporate capital of an amount of USD 10,000.- (ten thousand US dollars) was fully subscribed and entirely paid in at the time of the continuation of the Company in Luxembourg.

2) Net asset value:

The net asset value of the Company transferred is estimated at USD 14,511.-, as it results from the precited report of Mr Frédéric Goosse, réviseur d'entreprises in Strassen, in view of the transfer of the Company and which contains the following conclusions:

«Based on the verifications carried out as outlined before and on the assumptions as described above, nothing has come to our attention that would hinder us to consider that the value of the Company is not at least USD 100,000 (taking into account the capital increase of USD 90,000 as described above) and nothing has come to our attention that would impair the transfer of the registered office of the Company in Luxembourg.»

Said report, acknowledged by the General Meeting, shall, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sixth resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, with immediate effect.

Seventh resolution

The General Meeting resolves to confirm the present Directors of the Company:

- Mr Filippo Dollfus, companies director, born in Sorengo, Switzerland, on August 2, 1948, residing at Via degli Amadio, 1, CH-6900 Lugano, and

- Dott. Gabriele Bravi, companies director, born in Milan, Italy, on February 24, 1940, residing at Altamira Suites, apto. 16F, Los Palos Grandes, Caracas, Venezuela,

in order that they be members of the Board of Directors of the Company, henceforth of Luxembourg nationality, together with any new Director to be appointed during this meeting or in the future. The duration of their mandates hereby confirmed shall be fixed and mature together with the duration of mandate of any new Director to be appointed during this meeting.

Eighth resolution

The General Meeting sets the number of Directors at three and appoints as third member of the Board of Directors:

- Mr Claude Geiben, attorney-at-law, born in Luxembourg on September 16, 1971, with professional address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

The mandates of all of the Directors whose mandates have been confirmed or who are appointed by the present General Meeting shall end after the annual General Meeting in the year 2008.

Ninth resolution

The General Meeting sets the number of statutory Auditors at one and appoints as such:

Mr Pierre Schmit, companies director, born in Luxembourg on February 16, 1964, with professional address at L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

His mandate shall come to an end at the General Meeting to be held in the year 2008.

Valuation

For registration purposes the value of the Company transferred is estimated at twelve thousand nine hundred and eleven euro (EUR 12,911.-) and the capital increase is estimated at eighty thousand and seventy-eight euro (EUR 80,078).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at noon.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City. On the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Nous, Maître, André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie aux Iles Vierges Britanniques sous la dénomination de NAJIS REAL ESTATE, avec siège social à Tortola, constituée sous le régime légal des Iles Vierges Britanniques, en vertu du Memorandum et des statuts datés du 19 mai 1994.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Claude Geiben, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Manu Lentz, avocat, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mario Da Silva, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de 1,- USD (un dollar US) chacune, représentant le capital total émis de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer

ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, en l'absence de convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité des Iles Vierges Britanniques en société de nationalité luxembourgeoise.

2.- Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

3.- Fixation de la valeur nominale des actions émises et à émettre dans le capital actions de la Société à deux dollars US (2,- USD) chacune, avec échange de toutes actions émises contre des actions nouvelles suivant un ratio d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes; annulation de toutes actions anciennes

4.- Augmentation du capital à cent mille dollars US (100.000,- USD) par apport en espèces

5.- Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de NAJIS REAL ESTATE S.A. et sous la forme d'une «société anonyme».

6.- Confirmation de l'établissement du siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

7.- Confirmation du mandat des actuels administrateurs de la Société.

8.- Nomination de nouveaux membres au conseil d'administration.

9.- Nomination d'un commissaire aux comptes.

10.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité des Iles Vierges Britanniques, en une société de nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société du droit des Iles Vierges Britanniques, tel qu'établi à la date du 31 Décembre 2002, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Lesdits états financiers, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurent annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la valeur nominale de toutes actions émises et à émettre dans le capital actions et de fixer la valeur nominale des actions émises et à émettre par la Société dans son capital à 2,- USD (deux dollars US) chacune, avec effet immédiat. Considérant ce qui précède, l'Assemblée Générale décide d'annuler toutes actions émises de façon qu'elles soient nulles et sans valeur, et d'échanger avec effet immédiat toutes actions émises contre des actions nouvelles dans un rapport d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. L'assemblée décide que le capital social sera dorénavant représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 2,- USD (deux dollars US) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de 10.000,- USD (dix mille dollars US) à un montant de 100.000,- USD (cent mille dollars US) par l'émission de 45.000 (quarante-cinq mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- USD (deux dollars US) chacune. Cette même augmentation de capital sera libérée par l'apport de 90.000,- USD (quatre-vingt-dix mille dollars US) qui ont été mis à disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat émis par la HSBC REPUBLIC BANK (Suisse) S.A., Lugano, et confirmé par un rapport établi le 6 mai 2003 par Monsieur Frédéric Goosse, réviseur d'entreprises à Strassen.

Au même instant intervient Monsieur Claude Geiben, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, qui déclare souscrire et accepter les 45.000 (quarante-cinq mille) actions nouvellement émises dans la prédite augmentation de capital de la Société ayant chacune une valeur nominale de 2,- USD (deux dollars US).

Tous les actionnaires existants qui ne participent pas à l'augmentation de capital ont renoncé en bonne et due forme à l'exercice de tous éventuels droits de souscription préférentiel en rapport avec ladite émission.

Le notaire soussigné certifie avoir vérifié que les conditions prévues aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont remplies.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une société anonyme, comme prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sous la dénomination de NAJIS REAL ESTATE S.A., et d'adopter de nouveaux statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}** Entre tous les porteurs d'actions il existe une société anonyme sous la dénomination de NAJIS REAL ESTATE S.A.

Art. 2. La Société existe pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en toute autre localité de la Commune de Luxembourg-Ville sur décision du Conseil d'administration, et dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège, ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Conseil d'administration. Une telle mesure ne peut toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

En toutes autres circonstances le transfert du siège de la Société à l'étranger et le changement de sa nationalité peut uniquement être décidé à l'unanimité des actionnaires et obligataires.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. L'objet de la Société est de détenir des droits de propriété sur des immeubles, sous quelque forme que ce soit, à Luxembourg et à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre d'acquérir des participations, quelles qu'en soient la forme ou la nature, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres, et d'acquérir toutes valeurs ou droits par voie de participation, de contribution, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et par ailleurs d'acquérir des brevets et marques ainsi que de conférer des droits de licence, de gérer ou de mettre en valeur ces dernières. Elle pourra emprunter, même par voie d'émissions d'emprunts obligataires, ou s'endetter autrement pour les besoins du financement de son activité sociale. Elle pourra aussi soutenir et supporter par toute forme d'assistance financière, par des prêts, des avances ou des garanties, les entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt.

La Société pourra même investir dans toutes valeurs en relation avec l'immobilier, ou même directement investir dans toute forme d'immobilier, comme elle pourra fournir toute forme de service directement ou indirectement liés aux mêmes investissements.

La Société pourra effectuer toutes autres sortes de transactions commerciales, industrielles, ou activité dans le secteur de l'immobilier qui pourra être nécessaire, ou simplement utile, et qui servent à accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille dollars US (100.000,- USD), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune.

Les actions sont sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la loi impose la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'administration, le nombre des administrateurs étant à fixer par les actionnaires. Le nombre minimum des administrateurs est de trois et le maximum de sept.

Les administrateurs nomment un président et un vice-président parmi eux.

En cas de décès, et cas d'invalidité ou d'empêchement de l'un quelconque des administrateurs, la Société continuera et sera administrée par les autres administrateurs, en conformité avec les présents statuts jusqu'à la prochaine réunion des actionnaires, qui procédera à la nomination d'un nouvel administrateur. Dans un tel cas la nomination d'un nouvel administrateur aura lieu sur proposition de la majorité des autres administrateurs.

Art. 7. Les membres du Conseil d'Administration auront tous les pouvoirs de gérer la Société et toutes obligations non expressément attribuées à l'Assemblée générale des actionnaires par les lois applicables ou les présents statuts seront de sa compétence.

Le Conseil d'Administration pourra compromettre, transiger, consentir à des renoncations de droits ou autrement abandonner des droits avec ou sans paiement.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne déléguée à cette fin par le Conseil d'administration.

Art. 8. Toutes actions en justice, que la Société soit demanderesse ou défenderesse, seront introduites au nom de la Société seule représentée par son Conseil d'Administration.

Art. 9. Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Le Conseil d'Administration est convoqué par le président, et en son absence, par le vice-président ou deux administrateurs. Le Conseil

d'administration peut valablement délibérer et agir si seulement la majorité de ses membres est présente ou représentée. Une procuration entre administrateurs, qui pourra être donnée par lettre, télégramme, télex ou télécopie, est admise. En cas d'urgence, les administrateurs pourront voter par lettres, télégrammes, télex ou télécopie. Un administrateur ne pourra pas représenter plus d'un de ses collègues à la fois.

Les résolutions requerront le vote favorable de la majorité. En cas de partage des voix, le président a la voix prépondérante.

Une décision écrite, approuvée et signée par tous les membres du Conseil d'administration, aura le même effet qu'une décision prise par une réunion du Conseil d'administration.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs Commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles; ils sont toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes seront arrêtés. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que les annexes auxdits comptes.

Art. 12. Le Conseil d'Administration et les Commissaires sont tous en droit de convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires, à tout moment où ils le tiendront pour nécessaire. Ils sont obligés à le faire, et de façon à ce que l'Assemblée Générale se tienne endéans le mois, lorsque des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social requièrent la tenue d'une Assemblée Générale, en indiquant l'ordre du jour.

Les convocations contiendront l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Des copies certifiées conformes des procès-verbaux des Assemblées Générales sont délivrées par le président, et en son absence par le vice-président ou deux administrateurs.

Art. 13. Tout actionnaire a le droit de voter par lui-même ou par procuration. Toute action donne droit à un vote lors de l'Assemblée Générale.

Art. 14. L'Assemblée Générale sera tenue à Luxembourg au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, dans la Municipalité de Luxembourg-ville, le deuxième mardi du mois d'avril à quinze heures de l'après-midi. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

L'Assemblée Générale est convoquée afin d'approuver les comptes annuels et rapports et afin d'accorder décharge aux organes sociaux.

Elle décide sur l'affectation et la distribution des bénéfices nets de la Société à la majorité des votes. Des profits nets de la Société il est prélevé chaque année cinq pour cent (5%) et affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire quand la réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, mais, redeviendra toutefois obligatoire de façon à ce qu'elle soit entièrement constituée, lorsqu'à un certain moment elle aura, pour quelque raison que ce soit, été entamée.

La balance des produits disponibles est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au paiement de dividendes intérimaires endéans l'année sociale dans les limites prévues par la loi.

Excepté dans les cas où les présents statuts prévoient le contraire, l'Assemblée Générale adopte ses résolutions sous les conditions de quorum et de majorité telles que prévues dans les lois sur les sociétés commerciales.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} janvier 2003 aux Iles Vierges Britanniques, se terminera le 31 décembre 2003.

2) La première Assemblée Générale annuelle des actionnaires sous régime légal luxembourgeois se tiendra en 2004.

Déclaration

1) Capital:

Le notaire soussigné certifie sur base de l'état financier lui présenté que le capital social initial de 10.000,- USD (dix mille dollars US) a été entièrement souscrit et entièrement libéré lors de la continuation de la Société au Luxembourg.

2) Actif net:

La valeur de l'actif net de la Société transférée est estimée à 14.511,- USD, ainsi qu'il résulte du rapport précité de Monsieur Frédéric Goosse, réviseur d'entreprises à Strassen, en vue du transfert de la Société et qui contient les conclusions suivantes:

«Based on the verifications carried out as outlined before and on the assumptions as described above, nothing has come to our attention that would hinder us to consider that the value of the Company is not at least USD 100,000 (taking into account the capital increase of USD 90,000 as described above) and nothing has come to our attention that would impair the transfer of the registered office of the Company in Luxembourg.»

Ce rapport, dont l'Assemblée Générale a pris connaissance, restera, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social de la Société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de confirmer le mandat des administrateurs actuels de la Société, savoir:

- Monsieur Filippo Dollfus, directeur de sociétés, né à Sorengo, Suisse, le 2 août 1948, demeurant à Via degli Amadio, CH-6900 Lugano, et

- Dott. Gabriele Bravi, directeur de sociétés, né à Milan, Italie, le 24 février 1940, demeurant à Altamira Suites, apto. 16F, Los Palos Grandes, Caracas, Venezuela,

de façon qu'ils soient membres du Conseil d'administration de la société, dorénavant de nationalité luxembourgeoise, ensemble avec tous nouveaux administrateurs à nommer pendant cette même assemblée ou dans le futur. La durée de leurs mandats présentement confirmés sont fixés et viendront à échéance de la même façon que le mandat de tout nouvel administrateur à nommer pendant cette même assemblée.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs à trois et nomme comme troisième administrateur:

- Monsieur Claude Geiben, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 16 septembre 1971, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le mandat de tous les administrateurs confirmés dans leurs mandats ou nommés par la présente Assemblée Générale viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de l'année 2008.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale fixe le nombre des Commissaires à un et appelle aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de sociétés, né à Luxembourg, le 16 février 1964, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de l'année 2008.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la valeur de la Société transférée est évaluée à douze mille neuf cent onze euros (EUR 12.911,-) et l'augmentation de capital est évaluée à quatre-vingt mille soixante-dix-huit euros (EUR 80.078,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Geiben, M. Lentz, M. Da Silva, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, vol. 138S, fol. 91, case 1. – Reçu 921,29 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(023148.3/230/479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

TIKKURILA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 91.008.

In the year two thousand three, on the seventh day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg and Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who the first will remain depositary of the original of the present deed.

There appeared, for an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the sole shareholder of TIKKURILA HOLDINGS, S.à r.l., (the «Company») a société à responsabilité limitée (limited liability company) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 7, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated by a notarial deed dated 27th January, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

BACP EUROPE FUND IV L.P., a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware (USA), registered under n° 3586414, and having its registered office at 9 East Lookermann Street, Dover, Kent County, DE 19901 United States of America;

hereby represented by Mrs Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Helsinki, on 6th February, 2003;

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notaries, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notaries to record the following:

- that it is the sole shareholder of the Company,
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association by adding the following two sections at the end of article 6:

«Drag-Along Right

If a shareholder holding more than 50% of the issued and outstanding Shares of the Company, wishes to sell all or part of his Shares (the «Selling Shareholder») then in issue and finds a bona fide arm's length purchaser and agrees terms for the sale to such purchaser of all, or a pro rata proportion of all Shares in the Company, then, on receipt of written notification of such fact, all other Shareholders shall be bound to accept any offer from such a purchaser on the same terms as agreed, and the other shareholders hereby waive all rights of pre-emption for the purposes of the acceptance of such sale of Shares, and each Shareholder.

Tag-Along Right

If a shareholder (the «Negotiating Shareholder») negotiates a transfer of all or part of its Shares with a bona fide third party purchaser, such Negotiating Shareholder shall be obliged to secure that also any of the other shareholders may participate, if such shareholder so requires, in the said transfer by selling its Shares at the same purchase price per Shares and otherwise on the same terms and conditions as agreed between the Negotiating Shareholder and the third party purchaser (the «Tag-Along Right»).

The Negotiating Shareholder shall be obliged to notify the other shareholders in writing its Tag-Along Right and including all material terms and conditions agreed between such Negotiating Shareholder and the third party purchaser (the «Tag-Along Notice»). The other shareholders shall then within fourteen (14) days from the receipt of such Tag-Along Notice notify the Negotiating Shareholder in writing of their decision to exercise the Tag-Along Right. Should a shareholder not notify the Negotiating Shareholder within the said fourteen (14) days of its decision to exercise its Tag-Along Right, the Negotiating Shareholder shall have the right to proceed with the transfer of Shares without taking said shareholder into consideration but with prejudice to the shareholders' other rights.

If any of the shareholder exercises the Tag-Along Right the number of Shares agreed to be transferred between the Negotiating Shareholder and the third party, shall be divided between the Negotiating Shareholder and the shareholder(s) exercising their Tag-Along Right pro rata to their proportional ownership of the relevant kind of Shares at the time of the expiry of the fourteen (14) days' notice period.»

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert all five hundred (500) ordinary shares subscribed by it into five hundred (500) class A Shares and to cancel the five hundred (500) ordinary shares previously issued to the sole shareholder.

Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million eight hundred thirty-three thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 14,833,225.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) class A shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each to fourteen million eight hundred forty-five thousand seven hundred and twenty-five Euro (EUR 14,845,725.-) and to issue five hundred fifty-six thousand five hundred twenty-nine (556,529) new class A shares and thirty-six thousand eight hundred (36,800) new class B shares each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and to accept their subscription and full payment as follows:

Subscription - Payment

A. BACP EUROPE FUND IV L.P., prementioned, declares to (i) subscribe to three hundred ninety-nine thousand four hundred seventeen (399,417) new class A shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of one hundred ninety-nine thousand nine hundred and three (199,903) shares in R-Laatikko 707 Oy, a company organised under the laws of Finland, having its registered office at Eteläranta8, FI-00130 Helsinki, Finland («Finco») such shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each;

Thereupon appeared:

B. NORDICO II KB (Business Identity Code 969660-1500), a limited partnership incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered domicile in Stockholm, Sweden, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Stockholm, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to one hundred fifty-five thousand five hundred fifty-six (155,556) new class A shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,778) shares in Finco such shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each;

C. BEG NOMINEES LIMITED, (Business Identity Code), a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Channel Islands, having its registered domicile on Guernsey represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to eight hundred eighty-nine (889) new class A shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of four hundred forty-four (444) shares in Finco such shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each;

D. PROXUM OY, (Business Identity Code 0948880-7), a limited company incorporated and existing under the laws of Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Helsinki, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to six hundred sixty-seven (667) new class A shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of three hundred thirty-three (333) shares in Finco such shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each;

E. Mikal Airas, born on 26th January, 1960 Senior Vice President B1, residing at SkoldvikGard, 02580 Sjundea, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Vantaa, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to five thousand (5,000) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of two thousand five hundred (2,500) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each;

F. Jan Andersson, born on 24th May, 1961, Purchasing Manager, residing at Skepparvägen 1, 21600 Pargas, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Prepoot, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to eight hundred (800) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of four hundred (400) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each;

G. Peder Biese, born on 6th January, 1950, Managing Director, residing at Korppaanmäentie 17 D 29, 00300 Helsinki, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Helsinki, on 5th February, 2003 declares to (i) subscribe to six thousand (6,000) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of three thousand (3,000) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01);

H. Anders Dahlblom, born on 21st April, 1974, Business Controller, residing at Mannerheimintie 37 B 38, Helsinki, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Vantaa, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to eight hundred (800) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of four hundred (400) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each;

I. Jan Gustafsson, born on 8th June, 1974, Export Director, residing at Perämiehenkatu 4 B 28, 00150 Helsinki, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Vantaa, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to two thousand (2,000) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of one thousand (1,000) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01);

J. Vesa Karvonen, born on 8th January, 1972, Legal Counsel, residing at Jalkajousentie 1 G, 02630 Espoo, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Vantaa, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to eight hundred (800) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of four hundred (400) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each;

K. Mikael Ljungberg, born on 14th June, 1966, Finance Director, residing at Pilies Str. 18-2, Vilnius, Lithuania, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Vilnius, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to eight hundred (800) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of four hundred (400) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each;

L. Tuomo Majander, born on 28th December, 1950, Vice President, residing at Varputie 2 F, 02270 Espoo, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Vantaa, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to four thousand (4,000) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of two thousand (2,000) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01);

M. Leena Mekkonen-Leppänen, born on 29th May, 1969, Occupation Business Controller, residing at Niittaajankatu 9 B 40, 00810 Helsinki, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Vantaa, on 3rd February, 2003 declares to (i) subscribe to eight hundred (800) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of four hundred (400) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each;

N. Juha Miettinen, born on 18th January, 1960, CFO, residing at Nuottatie 10 M, 02230 Espoo, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Vantaa, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to five thousand (5,000) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of two thousand five hundred (2,500) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01);

O. Lasse Penkkala, born on 14th October, 1956, Senior Vice President, residing at Juusitie 7, 21250 Masku, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Pargas, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to two thousand (2,000) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of one thousand (1,000) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01);

P. Björn Rönnlöf, born on 17th May, 1944, Engineer, residing at AX - 22720 Sottunga, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Trzemeseno, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to four thousand (4,000) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of two thousand (2,000) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01);

Q. Kimmo Tamminen, born on 22nd February, 1966, HR-Manager, residing at Laivurintie 24, 21600 Parainen, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Pargas, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to eight hundred (800) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of four hundred (400) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each; and

R. Väiunö Tuomisalo, born on 9th June, 1953, Senior Vice President, residing at Vanhan Maokkaantie 14 D 12, 02180 Espoo, Finland, represented by Ms Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney, given in Vantaa, on 4th February, 2003 declares to (i) subscribe to four thousand (4,000) new class B shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of two thousand (2,000) shares in Finco, such shares having a par value of one cent (EUR 0.01).

The contribution made by the parties sub A. to R. above to the Company is to be recorded at fair market value which amounts to fourteen million eight hundred fifty-six thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 14,833,225.-) (as it results from the interim accounts (the «Accounts») attached hereto) and to be allocated to the nominal share capital of the Company.

The Accounts, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notaries, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolutions, Article 4 of the Articles is amended and will henceforth read as follows:

Art. 4.

«The Company's subscribed share capital is fixed at to fourteen million eight hundred forty-five thousand seven hundred twenty-five Euro (EUR 14,845,725) divided into five hundred fifty-seven thousand and twenty-nine (557,029) class A shares and thirty-six thousand eight hundred (36,800) class B shares, all shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) per share. The class A shares and the class B shares will hereafter be referred to as the «Shares».

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.»

Registration in respect of the contribution in kind

Insofar as the Company holds as of the date of this deed 100% of the shares in Finco, the company the shares of which are contributed and insofar that the contribution in kind consists of shares of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately at six thousand euros.

The undersigned notaries who understand and speak English, state herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notaries, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg et Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg, lequel premier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

A comparu, pour une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé unique de la société TIKKURI-LA HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la «Société»), constituée et organisée selon le lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 27 janvier 2003, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

BACP EUROPE FUND IV L.P., une «limited partnership» limitée organisée d'après les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée sous le n° 3586414, et ayant son siège social au 9 East Lockermann Street, Dover, Kent County, DE 19901 Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Maître Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Helsinki en date du 6 février 2003.

Laquelle procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire et les notaires instrumentaires, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

BACP EUROPE FUND IV L.P., représentée comme mentionné ci-dessus, a requis les notaires instrumentaires d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associé unique de la Société,
- que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin d'ajouter les paragraphes suivants à la fin de l'article 6: «Droit de Drag-Along

Lorsque, un associé détenant plus de 50% des parts sociales émises et souscrites de la Société, souhaite procéder à la vente d'une partie ou de la totalité de ses parts sociales (l'«Associé Vendeur»), et a trouvé un acheteur de bonne foi prêt à offrir les conditions de marché et s'entende sur les conditions de la vente à un tel acheteur, qu'il s'agisse de la vente de tout ou partie des parts sociales qu'il détient de la Société, les autres associés, après réception d'une notification écrite de tels faits, sont tenus d'accepter toute offre d'un tel acheteur, et ce dans les mêmes termes que ceux convenus, les autres associés renonçant ainsi à leurs droits de préemption liés à l'acceptation d'une telle vente.

Droit Tag-Along

Lorsque un associé (l'«Associé Négociant») négocie un transfert de la totalité ou d'une partie de ses parts sociales avec un acheteur tiers de bonne foi, l'Associé Négociant devra s'assurer que chacun des autres associés puisse participer à un tel transfert s'il le souhaite en vendant lui-même ses parts sociales pour un prix identique ou selon les mêmes termes et conditions que ceux convenus par l'Associé Négociant et l'acheteur tiers de bonne foi (le «Droit Tag-Along»).

L'Associé Négociant est obligé de notifier par écrit aux autres associés qu'il use de son Droit Tag-Along et doit indiquer les termes et conditions convenus entre l'Associé Négociant et le tiers de bonne foi (la «Notification Tag-Along»). Les autres associés disposent alors d'un délai de 14 jours à compter de la date de réception de la Notification Tag-Along pour informer l'Associé Négociant par écrit de leur décision d'exercer leur Droit Tag-Along. Lorsqu'un associé ne notifie pas à l'Associé Négociant dans le délai de 14 jours qui lui est imparti, l'associé Négociant a le droit de procéder au transfert de parts sociales sans avoir à tenir compte de cet associé sous réserve du respect des droits des autres associés.

Si un des associés exerce son Droit Tag-Along, le nombre de parts sociales dont le transfert a été convenu entre l'Associé Négociant et le tiers, devra être divisé entre l'Associé Négociant et les associés qui exercent leur Droit Tag-Along en fonction d'un pro rata proportionnel au pourcentage et au type de participations détenus dans la société au moment de l'expiration du délai de 14 jours de la période de notification.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir la totalité des cinq cents (500) parts sociales ordinaires qu'il a souscrit en cinq cents (500) parts sociales de catégorie A et d'annuler les cinq cents (500) parts sociales ordinaires initialement émises à l'associé unique.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatorze millions huit cent trente-trois mille deux cent vingt-cinq Euro (EUR 14.833.225,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune à quatorze millions huit cent quarante-cinq mille sept cent vingt-cinq Euro (EUR 14.845.725,-) par l'émission de cinq cent cinquante-six mille cinq cent vingt-neuf (556.529) parts sociales de catégorie A et trente-six mille huit cent (36.800) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) et d'accepter leur souscription et paiement comme suit:

Souscription - libération

A. BACP EUROPE FUND IV L.P., prénommé, déclare (i) souscrire à trois cent quatre-vingt dix-neuf mille quatre cent dix-sept (399.417) parts sociales de catégorie A devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent et trois (199.903) actions de R-Laatikko 107 Oy, une société organisée selon le droit finlandais, ayant son siège social à Eteläranta 8, FI-00130 Helsinki, Finland («Finco»), de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

Ont ensuite comparu:

B. NORDICO II KB (Code d'identité commerce 969660-1500), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois suédoises, ayant son siège social à Stockholm, Suède, représentée par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Stockholm, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à cent cinquante cinq mille cinq cent cinquante-six (155.556) parts sociales de catégorie A devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-huit (77.778) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

C. BEG NOMINEES LIMITED, (Code d'identité commerce), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Iles du Canal, ayant son siège social à Guernsey, représentée par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Guernsey, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à huit cent quatre-vingt-neuf (889) parts sociales de catégorie A devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en quatre cent quarante-quatre (444) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

D. PROXUM OY, (Code d'identité commerce 0948880-7), une société anonyme constituée et existant selon les lois finlandaises, représentée par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Helsinki, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à six cent soixante-sept (667) parts sociales de catégorie A devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en trois cent trente-trois (333) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

E. Mikal Airas, né le 26 janvier 1960, Senior Vice president B1, résidant à SkoldvikGard, 02580 Sjundea, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Vantaa, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en deux mille cinq cents (2.500) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

F. Jan Andersson, né le 24 mai 1961, Purchasing Manager, résidant à Skepparvägen 1, 21600 Pargas, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Pre-poot, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à huit cent (800) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en quatre cents (400) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

G. Peder Biese, né le 6 janvier 1950, Managing Director, résidant à Korppaanmäntie 17 D 29, 00300 Helsinki, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Helsinki, le 5 février 2003 déclare (i) souscrire à six mille (6.000) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en trois mille (3.000) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

H. Anders Dahlblom, né le 21 avril 1974, Business Controller, résidant à Mannerheimintie 37 B 38, Helsinki, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Vantaa, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à huit cents (800) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en quatre cents (400) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

I. Jan Gustafsson, né le 8 juin 1974, Export Director, résidant à Perämiehenkatu 4, 00150 Helsinki, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Vantaa, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en mille (1.000) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

J. Vesa Karvonen, né le 8 janvier 1972, Legal Counsel, résidant à Jalkajousentie 1 G, 02630 Espoo, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Vantaa, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à huit cents (800) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en quatre cents (400) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

K. Mikael Ljungberg, né le 14 juin 1966, Vice President, résidant à Pilies str. 18-2, Vilnius, Lithuanie, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Vilnius, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à huit cents (800) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en quatre cents (400) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

L. Tuomo Majander, né le 28 décembre 1950, Vice President, résidant à Varputie 2 F, 02270 Espoo, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Vantaa, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en deux mille (2.000) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

M. Leena Mekkonen-Leppänen, né le 20 mai 1969, Occupation Business Controller, résidant à Niittaajankatu 9 B 40, 00810 Helsinki, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Vantaa, le 3 février 2003 déclare (i) souscrire à huit cents (800) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en quatre cents (400) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

N. Juha Miettinen, né le 18 janvier 1960, CFO, résidant à Nuottatie 10 M, 02230 Espoo, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Vantaa, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en deux mille cinq cents (2.500) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

O. Lasse Penkkala, né le 14 octobre 1956, Senior Vice President, résidant à Kuusitie 7, 21250 Masku, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Pargas, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en mille (1.000) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

P. Björn Rönnlöf, né le 17 mai 1944, Engineer, résidant à AX - 22720 Sottunga, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Trzemeseno, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en deux mille (2.000) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

Q. Kimmo Tamminen, né le 22 février 1966, HR-Manager, résidant à Laivurintie 24, 21600 Parainen, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Pargas, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à huit cents (800) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en quatre cents (400) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

R. Väiunö Tuomisalo, né le 9 juin 1956, Senior Vice President, résidant à Vanhan Mankkaantie 14 D 12, 02180 Espoo, Finlande, représenté par Madame Danielle Kolbach, mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Vantaa, le 4 février 2003 déclare (i) souscrire à quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de catégorie B devant être émises conformément à la résolution ci-dessus et (ii) les payer totalement par une contribution en nature consistant en deux mille (2.000) actions de Finco, de telles actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune;

L'apport en nature à la Société par les parties nommées sous A. à R. ci-dessus, se fera à la valeur du marché qui s'élève à un montant de quatorze millions huit cent trente-trois mille deux cent vingt-cinq Euro (EUR 14.833.225) (comme il en résulte des comptes intermédiaires (les «Comptes») joints en annexe) et sera attribuée au capital social de la Société.

Les Comptes, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire et les notaires instrumentaires, demeureront annexés au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

Art. 4.

«Le capital social de la société est fixé à quatorze millions huit cent quarante-cinq mille sept cent vingt-cinq Euro (EUR 14.845.725) représenté par cinq cent cinquante-sept mille et vingt-neuf (557.029) parts sociales de catégorie A et trente-six mille huit cent (36.800) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune. Les parts sociales des catégories A et B sont collectivement nommées les «Parts Sociales».

Le capital social souscrit peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique, ou selon le cas, par une décision de l'assemblée des associés délibérant de la même façon que lors des modifications des Statuts.»

Enregistrement relatif aux contributions en natures

A la date de cet acte, l'apport en nature représente cent pour cent (100%) des actions de Finco, actions d'une société constituée et ayant son siège social dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi sur les apports de capitaux du 29 décembre 1971, telle que modifiée, portant sur l'exonération du droit d'apport.

Evaluation des frais

Le montant des frais, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison d u présent acte, s'élève à approximativement six mille euros.

Les notaires soussignés, qui comprennent et parlent l'anglais déclarent qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu des notaires par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec les notaires le présent acte.

Signé: D. Kolbach, J.-J. Wagner, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 138S, fol. 41, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

G. Lecuit.

(020807.3/220/376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

TIKKURILA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 91.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

G. Lecuit.

(020812.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

GIOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 41.971.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	23.537.317,85 EUR
- Résultats 2002	- 54.557,23 EUR
- Report à nouveau	23.482.760,62 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Signature.

(022473.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.989.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2003 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur:

Administrateur de catégorie A:

- Mademoiselle Colleen Sidford, née le 14 décembre 1956 à Chatam (Canada), demeurant aux Pays-Bas, Nicolaas Witsenkade 28, 1017 ZT Amsterdam.

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Romain Thillens, né à Wiltz (Luxembourg) le 30 octobre 1952, demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz.

Décharge leur a été donnée pour l'exercice de leur mandat.

Il résulte par ailleurs de ladite assemblée qu'ont été nommés administrateurs de la société avec effet immédiat, les personnes suivantes:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Beat Kalbermatter, né le 24 juin 1964 à Sechs (Suisse), demeurant à Wiesenstrasse 8, 8008 Zürich, Suisse.

Administrateur de catégorie B:

- Madame Ailbhe Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin (Allemagne), demeurant à 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022275.3/556/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

CHARDONNAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 64.561.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 février 2003 que:

- la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., (R. C. Luxbg B 63.836) ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

- Pleine et entière décharge est donnée à MONTBRUN REVISION, S.à r.l., pour la durée de leur mandat.

- Le siège social de la société est transféré du 39, Joseph II, L-1840 Luxembourg au 3, rue des Foyers, L- 1537 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour réquisition

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(022499.3/502/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

ZAUGG MORGANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 66.777.

—
Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société en date du 8 mai 2003 que Mademoiselle Trude Angelsen, née le 3 avril 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2446 Howald, 49, Ceinture des Rosiers, démissionne de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat et demande pleine et entière décharge pour la durée de son mandat.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

T. Angelsen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(022501.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

MONDI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 58.463.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

D.A.L. Bennett

Administrateur

(022276.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

MONDI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 58.463.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

D.A.L. Bennett

Administrateur

(022277.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 8.567.846.800,- EUR.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 89.589.

EXTRAIT

Par décision en date du 10 avril 2003, l'associé unique a décidé de nommer M. Patrick van Denzen, né le 28 février 1971, à Geleen, Pays-Bas, demeurant au 46A, avenue J-F. Kennedy, L-2014 Luxembourg comme administrateur de Catégorie B de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022406.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.162.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue extraordinairement
le 4 février 2003 à 15.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale accepte les démissions de leurs mandats d'Administrateur de MM. Norbert Lang, Raymond de Waha et Claude Hoffmann, les remercie pour leur précieuse collaboration et nomme en remplacement:

- Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach;

- Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant à Eischen, 14, rue de l'Ecole;

- COSAFIN S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

- Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Commissaire aux Comptes.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022671.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

DBL-DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, rue Hamesfeld.
R. C. Luxembourg B 68.972.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

DBL-DESIGN, S.à r.l.

Signature

(022522.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

BRC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 63.887.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022536.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

AHV INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 59.639.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022543.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

ABF MULTI FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 85.944.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022544.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

FORÊT VIERGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1149 Luxembourg, 400, rue des Sept-Arpents.
R. C. Luxembourg B 91.595.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2003 du Conseil d'Administration

Lors de sa réunion du 28 mars 2003, le Conseil d'Administration a décidé que la société sera valablement engagée comme suit:

- par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'un doit être obligatoirement l'administrateur-délégué ou
- par la seule signature de l'administrateur-délégué pour les actes relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022583.3/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

FONDINVEST WIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 61.447.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022545.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

MAN GLENWOOD FUND EU, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 81.775.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022546.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

**F.E.D.I. LUX S.A., FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER LUX S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.062.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022547.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

LINORCA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 16.165.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022560.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

LINORCA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 16.165.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022562.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

C 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R. C. Luxembourg B 82.763.

—
Suite à la démission de Monsieur Chrescht Klein, a été coopté Administrateur, pour terminer son mandat, Monsieur René Muller, architecte, demeurant à L-1225 Luxembourg 20, rue Béatrix de Bourbon. Sa nomination sera soumise à ratification lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01004. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(022548.3/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

GILDAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 42.084.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022549.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

OLIVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 86.209.

—
Lors de la Réunion du Conseil d'Administration du 29 avril 2003, INTERGEST POLAND Sp. Zoo, 27, Krolewska Street, Warsaw 00-060 (Poland), a été cooptée pour terminer le mandat de ARMOR S.A. démissionnaire de sa fonction d'Administrateur. Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02192. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(022554.3/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

WORLD TRADE MEAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R. C. Diekirch B 5.078.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 26 juin 2002

La séance est ouverte à quinze heures, en présence des associés de la S.à r.l. WORLD TRADE MEAT.

L'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour exposé comme suit; nominations statutaires et cession de parts.

La démission de Mademoiselle Christine Colson comme gérante en titre, et la reprise de deux cent cinquante parts à Monsieur Colson Emile son associé.

Est nommé gérant depuis ce jour Monsieur Emile Colson qui accepte la fonction et la cession de 250 parts en accord avec l'article 9 et 12 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée lève la séance à 17.00 heures.

Troisvierges, le 26 juin 2002.

Liste des présences

Colson Christine

Signature

Colson Emile

Signature

Enregistré à Diekirch, le 23 avril 2003, réf. DSO-AD00113. – Reçu 0 euros.

Le Releveur (signé): M. Siebenaler.

(901077.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mai 2003.

BERWICK HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 4.323.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 2 mai 2003, réf. DSO-AE00004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 9 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Un mandataire

Signature

(901026.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2003.

BERWICK HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 4.323.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 2 mai 2003, réf. DSO-AE00005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 9 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Un mandataire

Signature

(901027.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2003.

BERWICK HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 4.323.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 2 mai 2003, réf. DSO-AE00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 9 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Un mandataire

Signature

(901028.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2003.

WINDPARK OP DER HEI A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

H. R. Luxemburg B 91.675.

AUSZUG

Aus einer Urkunde des Notars Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz in Diekirch vom 20. März 2003, registriert in Diekirch am 21. März 2003, Band 610, Seite 18, Feld 1,

geht hervor daß der Gesellschaftssitz der anonymen Gesellschaft WINDPARK OP DER HEI A.G., gegründet zufolge Urkunde des unterzeichneten Notars vom 9. Juli 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 507 vom 9. Oktober 1996, von L-9233 Diekirch, 20, avenue de la Gare nach L-9089 Ettelbrück, 16, rue Michel Weber verlegt wurde.

Desweiteren hat die Generalversammlung den Austritt von Herrn Fernand Entringer, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied angenommen, ihm Entlast für sein Mandat erteilt und ernannte an seiner Stelle zum neuen Verwaltungsratsmitglied:

- Dame Jacqueline Meyers, Krankengymnastin, wohnhaft in L-9455 Fohren, 19, route de Walsdorf.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 14. Mai 2003.

F. Unsen.

(901078.5/234/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mai 2003.

LUX-MONTAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.552.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 5 mai 2003, réf. DSO-AE00017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 9 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Un mandataire

Signature

(901030.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2003.

PFO TECHNIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 4.809.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 5 mai 2003, réf. DSO-AE00018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 9 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Un mandataire

Signature

(901031.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2003.

TGL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 4.108.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 5 mai 2003, réf. DSO-AE00019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 9 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Un mandataire

Signature

(901032.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2003.

PACIFIC FINANCE (BIJOUX) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.314.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue extraordinairement
le 11 février 2003 à 15.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, Monsieur Jean-Marc Heitz et Monsieur Angelo De Bernardi en tant qu'administrateurs ainsi que le mandat de Monsieur Adrien Schaus comme Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022672.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

PIZZERIA IL GIARDINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 93, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.551.

Assemblée générale extraordinaire

Se sont réunis au siège de la société en assemblée générale extraordinaire

- 1) M. Domenico Locorotondo et Madame Patricia Forster, demeurant ensemble à L-3265 Bettembourg, 24, Op Fanacker, représentant la totalité des parts sociales de la société IL GIARDINO, S.à r.l., d'une part, et
- 2) la société SRCA, S.à r.l., représentée par sa gérante, Madame Patricia Forster, ainsi que son gérant, Monsieur Manuel Da Costa Almeida, d'autre part.

1) Cession de parts sociales

Monsieur Locorotondo vend 50 parts de la société IL GIARDINO, S.à r.l. à la société SRCA, S.à r.l. au prix d'un euro symbolique.

Madame Forster vend 49 parts de la société IL GIARDINO, S.à r.l. à la société SRCA, S.à r.l. au prix d'un euro symbolique.

Suite à cette cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

La société SRCA, S.à r.l., numéro du registre de commerce: B 91.873	99 parts
Madame Patricia Forster, prénommée	1 part
Total:	100 parts

2) Gérance de la société IL GIARDINO, S.à r.l.

Est nommé Gérant administratif Monsieur Manuel Da Costa Almeida. Est confirmée Gérante technique Madame Patricia Forster. La société IL GIARDINO, S.à r.l. est dorénavant valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour acquit

SRCA, S.à r.l.

D. Locorotondo / P. Forster

M. Da Costa Almeida / P. Forster

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022555.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

INVESTPLAN LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 29.663.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022556.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

PROMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 59.491.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 26 mars 2003 que:

- Conformément aux articles 5 et 7 des statuts et aux articles 51 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022580.3/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

WEISSER CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 30.640.

—
Par lettre recommandée en date du 29 avril 2003, la FIDUCIAIRE CONTINENTALE a dénoncé avec effet immédiat le siège de WEISSER CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A. en ses bureaux.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022557.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

MOISSAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 74.762.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022563.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

NERI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 42.648.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022565.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

NINETREES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R. C. Luxembourg B 88.166.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022566.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

PRENTICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 65.143.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022568.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

THE GENESIS EMERGING MARKETS INVESTMENT COMPANY,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 47.160.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature.

(022570.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

RE SOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 77.012.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022571.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

ROSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 82.254.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022572.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

SEASIDELAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 83.949.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022574.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

OPHIUCUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 51.437.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(022581.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

SUNFLOWER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 18.892.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022578.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

SUNFLOWER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 18.892.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022579.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

SUNFLOWER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 18.892.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022582.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

SUNFLOWER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 18.892.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022585.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

FONDATION FRANÇOIS-ELISABETH, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 48A, avenue Gaston Diderich.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(022584.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

THUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 66.606.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022587.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

KLEIN & MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R. C. Luxembourg B 44.236.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(022588.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

LUMA-DELER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 90.436.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE02204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(022590.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

COJUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 70.243.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(022591.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.
